

JANVIER 2018



La lettre du sénateur GUILLAUME CHEVROLIER

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Sénateur de la Mayenne, **je veille à la défense des collectivités locales** de notre département, en prenant soin que leurs compétences soient préservées et qu'elles aient les moyens de les assurer. J'y mets toute mon énergie.

Les chantiers du gouvernement au premier semestre 2018 sont denses, et mobiliseront mon attention. La révision constitutionnelle, la mise en oeuvre du droit à l'erreur, l'assurance chômage et la formation professionnelle font partie des sujets sur lesquels le Parlement devra se prononcer d'ici le mois de juin.

Comme je vous l'ai dit à l'occasion des nombreuses cérémonies de voeux, je tenais à remercier les élus locaux et à rendre hommage à leur engagement, quotidien sur le terrain. Je sais qu'il peut être parfois fastidieux. Il est cependant indispensable pour notre territoire.

Bonne lecture à tous de cette deuxième lettre d'information.

FOCUS EN SEANCE

Attractivité des communes rurales : que fait l'Etat ?

Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, **quelle est votre vision de la commune rurale de demain ?** Dans le cadre d'une question orale, j'ai rappelé à Jacques Mézard les inquiétudes des maires ruraux concernant le désengagement progressif de l'Etat, la baisse des dotations et des ressources financières, la dépossession progressive des compétences communales, la fermeture des commerces. Je lui ai surtout fait part de **notre attachement à l'entité communale**, et de **la mobilisation locale pour la préserver**, notamment au travers d'initiatives innovantes que les élus et habitants ont mis en place en Mayenne.

Retrouvez mon intervention [ici](#).

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a prévu une nouvelle compétence unique regroupant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite «GEMAPI», qui doit faire l'objet d'un transfert de plein droit aux EPCI entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020. Ce transfert de compétences ne va pas sans poser de difficultés.

C'est pourquoi, le 20 décembre 2017, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Le Sénat a souhaité répondre aux inquiétudes exprimées par les élus locaux en permettant aux acteurs qui exercent l'une des missions relevant de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 de poursuivre cet exercice jusqu'au transfert de cette compétence aux EPCI, qui doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Et, par dérogation, les départements et les régions pourront continuer d'exercer la compétence GEMAPI au-delà de cette date. Afin de donner plus de flexibilité aux élus locaux, ce texte prévoit la faculté de séparer les quatre missions qui



composent la compétence GEMAPI, autorisant ainsi le transfert partiel de la compétence.

Par ailleurs, soucieux d'offrir une réponse législative et réglementaire efficace à la problématique du ruissellement des eaux et de leurs conséquences parfois lourdes, les sénateurs, soutenus par les députés, ont demandé au Gouvernement, dans un délai de deux mois, un rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations. Je ferai preuve d'une grande vigilance quant aux conclusions de ce rapport et leur mise en oeuvre.

Débat sur la COP23 : quelle place pour l'eau dans les négociations internationales ?

J'ai interpellé la secrétaire d'Etat sur la problématique de l'eau. Je suis en effet convaincu que l'eau doit être intégrée dans les grands secteurs, tels que l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore la santé, et devenir la grande priorité des politiques nationales, notamment celles de la France. Retrouvez [ici](#) mon intervention.

FOCUS EN COMMISSION

Sécurité routière : le Sénat crée un groupe de travail

Nous avons auditionné **M. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière**, pour obtenir des **explications complémentaires sur le plan gouvernemental de lutte contre l'insécurité routière**.

A l'issue de l'audition, nous avons décidé de créer un groupe de travail pour évaluer, sans *a priori*, l'utilité de la réduction de la vitesse à 80km/h sur certaines routes. **En effet, la sécurité routière est un enjeu essentiel, qui mérite davantage que des effets d'annonce.**

Déplacement à Bruxelles du groupe de travail sur le glyphosate

Nous avons notamment rencontré le Commissaire européen à la santé qui nous a, en particulier, alerté sur le fait que si la France interdit ce produit avant les autres - dans trois ans en France, contre cinq ans dans les autres pays de l'Union européenne -, cela n'empêchera en rien la venue sur le territoire national de produits exposés au glyphosate en provenance de l'Union Européenne. Il y a donc un risque de créer des distorsions de concurrence pour les agriculteurs français.



Affaire Lactalis : le Sénat auditionne les acteurs

La commission mixte d'information sur l'affaire Lactalis, créée par le Sénat, a lancé un cycle d'auditions afin de mieux comprendre les causes de la contamination. Le Sénat a auditionné la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ainsi que le directeur de la communication de Lactalis. Le Sénat auditionnera prochainement les acteurs de la distribution ainsi que des représentants des consommateurs. **Je salue cette initiative**, qui va permettre de faire la lumière sur la situation, et d'identifier les actions à mener afin qu'elle ne se reproduise plus.

Je vous invite à visionner mon [intervention](#) sur Public Sénat et à lire [l'article](#) "Les réactions des sénateurs après l'audition de Lactalis".



EN BREF

Le Président du Sénat m'a désigné membre de la Commission départementale chargée de définir les critères d'attribution de subvention au titre de la DETR.

La réunion de la commission départementale fixant les conditions générales d'octroi de la DETR aura lieu le vendredi 23 février à l'hôtel préfectoral. Je suis à votre disponibilité pour évoquer avec vous les dossiers que vous souhaitez mettre en valeur.

J'ai intégré le groupe d'études Chasse et pêche. Je suis aussi membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

ÇA NOUS INTERESSE

Que contient la réforme des aides au logement du PLF 2018 ?

La première baisse des APL que le Gouvernement a mise en oeuvre par décret du 1^{er} octobre dernier pour équilibrer le budget de 2017, est pérennisée ; elle entraîne une économie budgétaire de 400 millions d'euros par an. Avec une baisse supplémentaire des APL de 1,5 milliard d'euros et celle, concomitante, des loyers à hauteur de 60 euros en moyenne dans le parc social, le Gouvernement a pris cette mesure sans concertation.

Il n'en a aucunement anticipé les conséquences sur le modèle économique du logement social : baisse des capacités d'autofinancement, diminution des projets de construction et de réhabilitation au détriment des habitants et des objectifs légaux, disparition et restructuration forcées dues à la fragilisation financière de nombreux établissements. Le Gouvernement n'a pas davantage mesuré les conséquences de son initiative pour les collectivités territoriales qui garantissent les emprunts, ni pour les entreprises du bâtiment, ni pour l'artisanat. **C'est tout un écosystème qui se retrouvera fragilisé avec cette réforme.**

Le Sénat a adopté, en première partie du PLF, un amendement visant à augmenter le taux de TVA de 5,5 % à 10 % pour l'acquisition de terrains à bâtir, pour la construction et la rénovation d'immeubles dans le secteur du logement social. Ce taux s'appliquera est applicable depuis le 1er janvier 2018. Le rendement prévu s'élève à 700 millions d'euros par an. Le Gouvernement a approuvé le principe de cette augmentation du taux de la TVA.

ÇA NOUS INTERPELLE



Les collectivités locales ne peuvent pas être les variables d'ajustement de l'Etat

Le Sénat est le gardien vigilant des principes de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales. C'est ce qui l'a conduit, notamment, à supprimer la « règle d'or renforcée » que le gouvernement souhaitait imposer aux collectivités, celui-ci semble désormais y avoir renoncé. A l'occasion de la deuxième Conférence Nationale des Territoires, le Président du Sénat, Gérard Larcher, a rappelé que **le Sénat sera le porteur de la voix de l'ensemble des élus locaux qui demandent prévisibilité et stabilité et qui attendent confiance et respect.**

Le Sénat travaille déjà à une refonte complète de la fiscalité locale. L'objectif est de **construire une fiscalité moderne pour nos collectivités, qui maintienne une liberté de taux pour les élus, qui soit juste pour chaque collectivité, et qui préserve un lien entre le citoyen et le contribuable.**

QUESTION ECRITE : ELEVAGE FRANCAIS ET MERCOSUR

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la concurrence déloyale que permettra l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et certains pays du Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). L'importation massive de 100.000 à 130.000 milliers de tonnes de viandes envisagée par l'accord va créer un déséquilibre sur les marchés européens, et risque d'affaiblir très fortement la filière viande bovine française. Il rappelle que l'Amérique du Sud est la zone géographique la plus compétitive dans ce secteur, et notamment le Brésil, où près de 13 milliards de dollars d'exportation ont été générés en 2016. Les éleveurs français sont inquiets. Ils pointent du doigt les conditions de production de la viande sud-américaine, qui ne sont pas conformes aux réglementations fixées par l'Union européenne (recours aux hormones, farines animales, organismes génétiquement modifiés), et dénoncent le

manque de fiabilité du système de traçabilité des animaux. Ils s'inquiètent du nombre élevé de destructions potentielles d'emplois d'éleveurs (estimés entre 25 000 et 30 000), conséquence directe de la signature du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada et du marché commun du Sud, couramment abrégé Mercosur. Il souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour préserver le modèle d'élevage français et se demande si la création d'une commission d'enquête de contrôle sanitaire de la viande bovine sud-américaine pourrait être envisageable.

EN DIRECT

VISITE AU SENAT



Le lycée agricole de Château-Gontier au Sénat

J'ai eu la joie d'accueillir quarante élèves de terminale, baccalauréat professionnel (aquaculture et pisciculture), du lycée agricole de Château-Gontier pour une visite du Sénat. N'hésitez pas à me contacter si vous aussi, vous désirez organiser une visite du Palais. Vous êtes les bienvenus.

MEDIAS

Notre-Dame-des-Landes ou le recul de l'autorité de l'Etat

Avant de prendre sa décision concernant la construction ou l'abandon de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre Edouard Philippe a tenu à recevoir les élus locaux de la Région Pays de la Loire, et notamment les élus mayennais. Je lui ai dit ce que j'ai répété sur Public Sénat, dans le cadre d'un [débat](#) : Notre-Dame-des-Landes est attendu par les élus locaux, car il est une opportunité pour dynamiser le territoire, notamment les zones les plus rurales. **Je regrette que l'État ait renoncé à ce projet structurant**, et ce uniquement pour des considérations politiques. Je considère que c'est une **perte d'opportunité pour le Grand Ouest**.



EN MAYENNE



1. Visite de l'entreprise Gautier à Saint-Aignan-de-Couptrain

2. Inauguration : rénovation de la salle des fêtes et construction d'un restaurant scolaire à Thorigné-en-charnie

3. Voeux au Corps

4. Intervention à l'université de droit de Laval sur l'attractivité du territoire

Je suis à votre disposition pour échanger avec vous, répondre à vos interrogations, et vous accompagner dans les projets que vous entreprenez.

Prenons ensemble rendez-vous.



GUILLAUME CHEVROLLIER
Sénateur de la Mayenne (Pays de la Loire)

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : 01 42 34 43 41
g.chevrollier@senat.fr

En Mayenne
3 rue des Trois croix
53000 Laval
Tél : 02 43 65 60 98
permanence.chevrollier@gmail.com

[Visiter le site des sénateurs Les Républicains](#)